

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-25

En exercice 18

Présents 15

Votants 17

Date de la Convocation

20/06/2022

Date de l'affichage

20/06/2022

Séance du 27 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux,

et le vingt-sept juin,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 350 000 €
auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour
le financement de la réhabilitation de bâtiments et la construction
d'une chaufferie biomasse

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,
Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie
DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly
GUICHARD, Valérie JUNG, Anthony LAINE, Jean-Louis ROCHET, Irène
ROUCHE.

Absents : Christopher HAUBRUGE, Claudine MARCHAND (donne pouvoir à
Catherine FOURNIER), Isabelle PACOU (donne pouvoir à Brigitte MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Vu le budget primitif du 11 avril 2022,

Considérant que par ses délibérations des :

- 6 avril 2021 et 5 octobre 2021 concernant la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- 2 février 2022 désignant une AMO,
- 7 mars 2022 approuvant l'Avant-Projet Définitif,
- 16 décembre 2021 sollicitant des subventions,
- 23 mai 2022 attribuant les lots

Le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif aux travaux de rénovation thermique de la Mairie annexe de Vercia, de la Salle des Fêtes et de la chaufferie bois qui alimentera les deux bâtiments.

. Le coût total de ce projet est de : 571 096.23 euros HT soit 685 315.48 € euros TTC,

. Les subventions demandées ne sont pas notifiées à ce jour,

. Il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de : 350 000.00 euros afin de financer cet investissement.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Pour le financement de cette opération,

AUTORISE Madame la Maire à réaliser auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté un Prêt pour un montant total de trois cent cinquante mille euros et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant du Prêt : 350 000 €

Durée de la phase de préfinancement : de 6 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,74 %

Amortissement : constant du capital

Frais de dossier : 420.00 €

AUTORISE Madame la Maire à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 27/06/2022
POUR EXTRAIT CONFORME,
La Maire, MONNET Brigitte

o h k u

